

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le premier juillet deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 24 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Vincent MAZIN, Maire.

Etaient présents : Mme Chantal BOISSONNET, M. Gérard CHASSAING, Mme Marie-Pierre DEGEORGES, MM. Sylvain DELEVILLE, Emeric DESIAGE, Stéphane FALGOUX, Yves FERRIER, Guillaume FLANDIN, Mmes Jacinthe GUILLOT, Claudette JULLIEN, M. Vincent MAZIN, Mme Laïla MEILLAUD, MM. Mathieu MORIOU, François PIGNOL, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Leslie ROMEO, M. Laurent SAUNON, M. Bruno VITAGLIANO.

Procurations : Mme Joëlle LAFARGE a donné pouvoir à Mme Leslie ROMEO, Mme Danielle RANCY a donné pouvoir à M. Vincent MAZIN, Mme Lydie ROBERT a donné pouvoir à Mme Claudette JULLIEN, Mme Adeline ROUX a donné pouvoir à Mme Laïla MEILLAUD, Mme Michèle SEYCHAL a donné pouvoir à M. Stéphane FALGOUX, Mme Agnès VACHER a donné pouvoir à M. Laurent SAUNON.

Absents : Mme Amélie DANIEL, M. Matthieu-Pierre GAVAIX, Mme Juline RODRIGUES

Secrétaire de séance : M. Yves FERRIER

2026-37 : Service animation des Lodges Séniors : création d'un poste contractuel d'adjoint d'animation à temps non complet (20/35^{ème}) pour accroissement temporaire d'activité

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 1°,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Afin d'assurer l'animation de la salle commune des Lodges séniors, de pérenniser la prise en charge de l'animation et de l'aide à la vie partagée au sein de la résidence La Piérade, il est proposé au conseil municipal de créer un poste pour accroissement temporaire d'activité à compter du 1^{er} septembre 2026.

* 1 poste d'adjoint d'animation contractuel à temps non complet

- missions : animation et aide à la vie partagée de la salle commune des Lodges La Piérade,
- à temps non complet : 20/35^{ème},
- du 1er septembre 2026 au 31 août 2027
- sur la base de l'indice brut 385, majoré 372

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le 15 JUIL. 2026

Berger
Levrault

ID : 063-200083921-20260701-202637D-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE** :

- d'adopter la proposition de M. le Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 1^{er} juillet 2026,

Certifiée transmise en Préfecture, le 2 juillet 2026

Le Maire,
Vincent MAZIN

Le secrétaire de séance,
Yves FERRIER

